



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt - trois, le vingt-huit août à 19 heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AUBIN DES CHATEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 18 août 2023

Présents :

- | | | |
|----------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| ● 1 M. Daniel RABU | ● 8 Mme | |
| ● 2 M. Michel GAUVIN | ● 9 M. | |
| ● 3 Mme Marie-Paule SECHET | ● 10 Mme | ● 15 M. Vincent AUFFRAIS |
| ● 4 M. Robert GIRAULT | ● 11 M. Grégory LEHOURS | ● 16 M. Xavier BRUNET |
| ● 5 Mme Corinne LE FLEM | ● 12 Mme | ● 17 Mme |
| ● 6 M. Michel BERTRAND | ● 13 M. Benoit FRABOULET | ● 18 Mme Charlène PLANCHAIS |
| ● 7 M. | ● 14 Mme Elodie RETIF | |

Excusé.e.s

- MM Jacqueline PANTECOUTEAU Régis Sandra FORGET BOUTIN Laureline DOUILLARD Pierrick MENARD Laura DEPASSE

Secrétaire de séance

- M Benoit FRABOULET

2023-59 - Plan Guide Opérationnel - Adoption

Exposé

Par délibération du conseil municipal en date du 27 octobre 2021, la commune de Saint-Aubin des Châteaux a fait le choix d'être accompagnée par le CAUE dans sa réflexion sur la définition du projet d'aménagement du Centre Bourg en s'engageant dans la démarche « AMI Cœur de Bourg » mis en place par le Département de Loire-Atlantique.

5 thèmes ont été prédéfinis par le Département et dans lesquels le futur Plan Guide doit s'insérer :

- L'habitat
- L'économie
- Les services
- L'identité
- La mobilité

Pour rappel ce dispositif est conçu en deux temps : L'élaboration du Plan Guide Opérationnel, puis le soutien aux investissements pour la réalisation des actions prédéfinies dans le PGO.

La mission du CAUE a porté sur une phase de Diagnostic/Définition des enjeux, une analyse du cœur de bourg (atouts, faiblesses, opportunités). A l'issue de cette phase d'étude une cartographie de synthèse a été établie permettant de spatialiser les éléments du diagnostic sur l'ensemble des enjeux (généraux et les sites à enjeux).

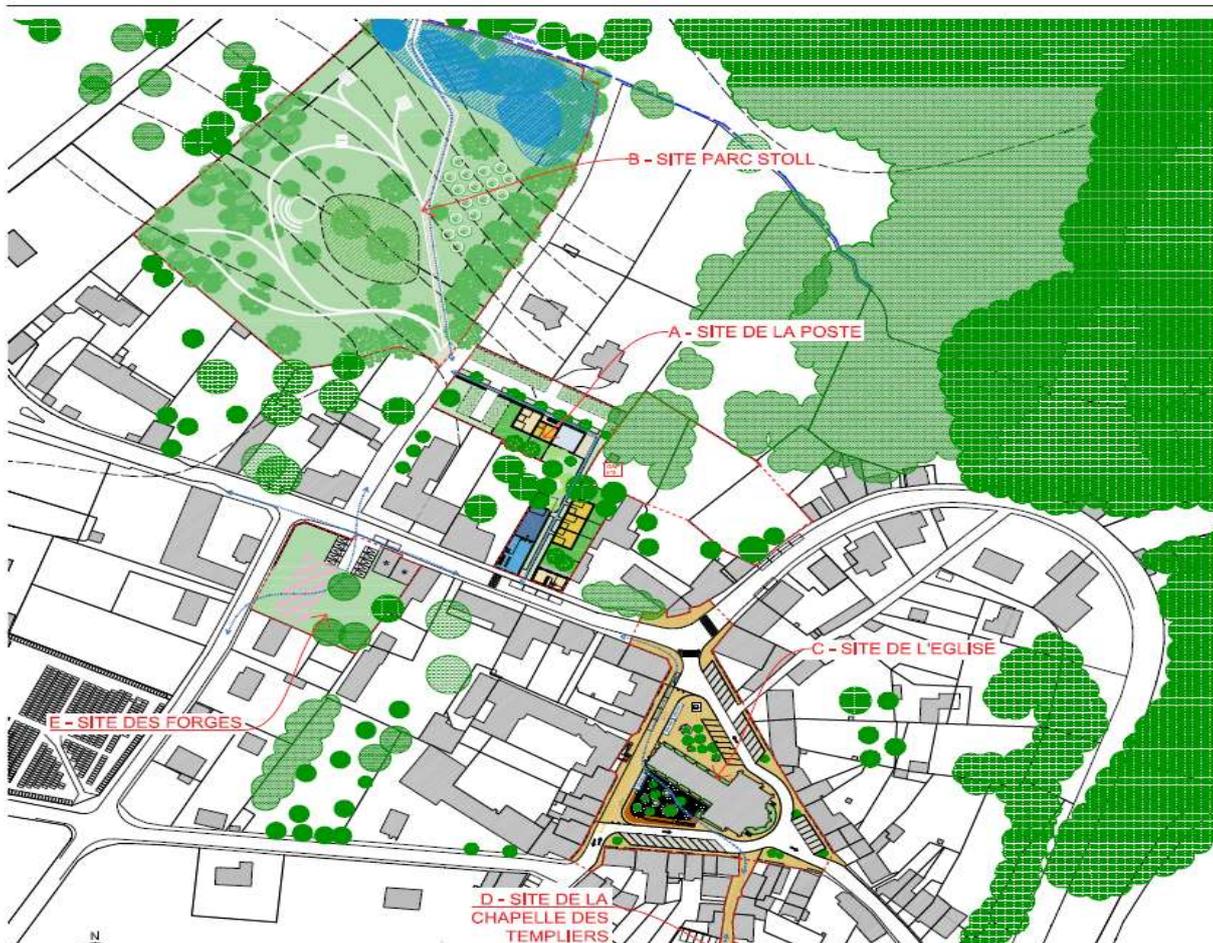
La mission du CAUE a été complétée par l'intervention de LAD SPL qui a établi le programme des actions, une première estimation financière et un calendrier de réalisation incluant le cas échéant un phasage (fiches actions),

Des études complémentaires ont été menées sur la partie commerce, mobilité et foncière.

La première phase portant sur les intentions d'aménagement et les études complémentaires s'est déroulée de février à décembre 2022 et la deuxième phase portant sur l'élaboration des fiches actions sur le 1^{er} semestre 2023.

Pour rappel, 9 sites à enjeux ont été identifiés et 5 sites ont été retenus : La place de l'Eglise/Place Jeanne d'Arc, la Chapelle des Templiers, le site de l'ancienne poste et ses abords, le site de l'ancienne forge et ses abords, le site du parc STOLL.

Ces 5 sites ont fait l'objet de fiches actions (études pré-opérationnelles portant sur les éléments suivants : contexte/enjeux, axes d'aménagement et de programmation, étude de capacité, maîtrise d'ouvrage, estimation financière de l'opération, calendrier de réalisation), présentées le 3 juillet 2023 à la commission Urbanisme Cadre de vie, et en réunion publique le 6 juillet 2023.



Calendrier de réalisation et estimation financière

	Désignation	Fonction dans laquelle s'inscrit le projet	Estimation financière	Contraintes opérationnelles	Calendrier estimatif
A	Site de l'ancienne poste (accueil des équipements : Salles associatives, cabinet médical et infirmier, logements sociaux, logements seniors)	Habitat - Services	2 607 304 € HT	Foncier communal/ recours à un bailleur social	2024/2028
B	Site du parc Stoll - Ouverture au public d'un espace naturel, cheminements doux, accueil d'événements de plein air	Identité	243 050 € HT	Foncier communal (en cours d'acquisition)	2023/2024
C	Site de l'Eglise Objectif : En faire une place centrale du bourg, accueil de commerces ambulants, sécurisation des accès à l'APS, espaces partagés,	Identité + économie	667 085 € HT	Foncier communal	2027/2030
D	Site de La Chapelle des Templiers Mise en valeur du site, recréer des espaces verts	Identité/Patrimoine	214 898 € HT	Foncier communal	2027/2030
E	Site de l'ancienne forge Site pressenti pour conforter les activités de commerces et de services	Economie + services	64 900 € HT hors acquisition	Propriété privée - Foncier communal à proximité	Calendrier non défini à ce jour Long terme - Absence de maîtrise foncière par la commune

La phase d'élaboration du PGO est aujourd'hui arrivée à son terme et il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce programme d'actions.

Les éléments issus du Plan Guide Opérationnel et la priorisation des opérations constitueront la base des futurs investissements de la commune et donneront lieu à la recherche de financement

Délibération

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions complétée,

Vu la délibération n° 2023-37 du 4 avril 2023 validant le rapport de phases 2 et 3 du CAUE et approuvant la feuille de route

Après avoir pris connaissance du Plan Guide Opérationnel, des fiches actions pour les sites inclus dans le Plan Guide Opérationnel et de la priorisation et du calendrier global de réalisation ;

- **VALIDE** le Plan Guide Opérationnel en tant qu'outil opérationnel et de planification des opérations et aménagements portant sur le cœur de bourg ;
- **VALIDE** le calendrier de réalisation des actions telle que présenté dans le tableau ci-dessus ;
- **PRECISE** que chaque action donnera lieu à une étude de maîtrise d'œuvre et à une mise en œuvre opérationnelle spécifique
- **PRECISE** que le Plan Guide Opérationnel tel que présenté fera l'objet d'une transmission au Département pour une présentation au prochain comité d'engagement

Vote à main levée

Voix pour 12

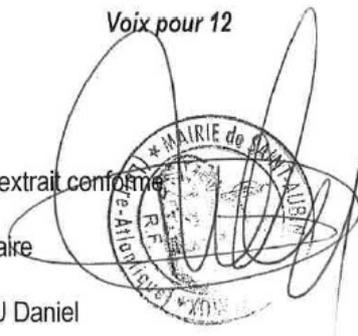
Voix contre 0

Absentions 0

Pour extrait conforme

Le Maire

RABU Daniel





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt - trois, le vingt-huit août à 19 heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AUBIN DES CHATEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 18 août 2023

Présents :

- | | | |
|----------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| ● 1 M. Daniel RABU | ● 8 Mme | |
| ● 2 M. Michel GAUVIN | ● 9 M. | |
| ● 3 Mme Marie-Paule SECHET | ● 10 Mme | ● 15 M. Vincent AUFFRAIS |
| ● 4 M. Robert GIRAULT | ● 11 M. Grégory LEHOURS | ● 16 M. Xavier BRUNET |
| ● 5 Mme Corinne LE FLEM | ● 12 Mme | ● 17 Mme |
| ● 6 M. Michel BERTRAND | ● 13 M. Benoit FRABOULET | ● 18 Mme Charlène PLANCHAIS |
| ● 7 M. | ● 14 Mme Elodie RETIF | |

Excusé.e.s

- MM Jacqueline PANTECOUTEAU Régis Sandra FORGET BOUTIN Laureline DOUILLARD Pierrick MENARD Laura DEPASSE

Secrétaire de séance

- M Benoit FRABOULET

2023-60 - Modification du tableau des effectifs - Création d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe

Exposé

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,

- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35^{ème}),
- le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel et dans ce cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Compte tenu de la vacance prochaine du poste de secrétaire général, il s'avère qu'un recrutement sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe peut être envisagé aussi il est proposé d'ouvrir un emploi sur ce grade (catégorie B) à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2023 ;

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Tableau des emplois permanents

Emplois	Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Postes pourvus/vacants
Cadre d'emplois des attachés territoriaux			
Secrétaire général	Attaché	1 poste à 35 h	Vacant au 1 ^{er} octobre 2023

Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux			
Secrétaire général	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe -	1 poste à 35 h	Grade de recrutement

Cadre d'emplois des adjoints administratifs			
Assistant comptabilité/Ressources humaines polyvalent	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 35 h	Pourvu
Chargé d'accueil et d'urbanisme polyvalent	Adjoint administratif	1 poste à 28 h	Pourvu

Cadre d'emplois des adjoints techniques			
Agent en charge des espaces verts polyvalent	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35 h	Pourvu
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35h	Grade de recrutement
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 postes à 35 h	Vacant
Agent de voirie polyvalent	Adjoint technique	1 poste à 35 h	Pourvu
Agent de voirie polyvalent	Adjoint technique	1 poste à 35 h	Pourvu
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique	1 poste à 35h	Pourvu au 1 ^{er} octobre 2023

Agent de restauration et d'animation périscolaire	Adjoint technique	1 poste à 29h30	Pourvu
Agent de restauration et d'animation périscolaire	Adjoint technique	1 poste à 28 h	Pourvu
Fonction d'ATSEM	Adjoint technique principal de 2ème classe	1 poste à 28 h	Pourvu
Agent de restauration	Adjoint technique	1 poste à 29h30 min	Pourvu
Fonction ATSEM	Adjoint technique	1 poste à 28 h	Pourvu
Agent d'entretien polyvalent	Adjoint technique	1 poste à 21h15 min	Pourvu

Tableau des emplois non permanent (année scolaire 2023/2024)

Grade de référence	Temps de travail hebdomadaire annualisé – Base de la rémunération	Rémunération	Service d'affectation
Adjoint d'animation	24h10 min	Echelon 1	<ul style="list-style-type: none"> – Encadrement de la pause méridienne – Encadrement de l'APS – Fonction d'ATSEM
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	20h55 min	Echelon 4	<ul style="list-style-type: none"> – Accueil périscolaire - Directrice de l'accueil périscolaire - Encadrement du service de restauration scolaire et de la cour

Vote à main levée

Voix pour 12

Voix contre 0

Absentions 0

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

RABU Daniel





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt - trois, le vingt-huit août à 19 heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AUBIN DES CHATEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 18 août 2023

Présents :

- | | | |
|----------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| ● 1 M. Daniel RABU | ● 8 Mme | ● 15 M. Vincent AUFFRAIS |
| ● 2 M. Michel GAUVIN | ● 9 M. | ● 16 M. Xavier BRUNET |
| ● 3 Mme Marie-Paule SECHET | ● 10 Mme | ● 17 Mme |
| ● 4 M. Robert GIRAULT | ● 11 M. Grégory LEHOURS | ● 18 Mme Charlène PLANCHAIS |
| ● 5 Mme Corinne LE FLEM | ● 12 Mme | |
| ● 6 M. Michel BERTRAND | ● 13 M. Benoit FRABOULET | |
| ● 7 M. | ● 14 Mme Elodie RETIF | |

Excusé.e.s

- MM Jacqueline PANTECOUTEAU, BOUTIN Régis, Sandra FORGET, Laureline DOUILLARD, Pierrick MENARD, Laura DEPASSE

Secrétaire de séance

- M Benoit FRABOULET

2023-61 - Délibération de principe autorisant le recrutement de vacataires

Exposé

Le Conseil Municipal est informé que l'article 1er du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de droit public définit les vacataires comme des agents engagés pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés.

Le vacataire n'est pas un contractuel de droit public mais une personne recrutée pour exercer un acte qui doit être déterminé, discontinu dans le temps et dont la rémunération est liée à cet acte.

Ainsi, trois conditions caractérisent cette notion :

- la spécificité dans l'exécution de l'acte : l'agent est engagé pour une mission précise, pour un acte déterminé.

- la discontinuité dans le temps : les missions concernées correspondent à un besoin ponctuel de la collectivité. Le besoin pour lequel est recruté le vacataire ne doit pas correspondre à un emploi permanent
- la rémunération est liée à l'acte pour lequel l'agent a été recruté. Cette rémunération est déterminée par délibération.

Il est rappelé qu'il est nécessaire d'avoir recours à des vacataires pour assurer les missions suivantes :

- Accompagnement et surveillance des enfants sur les temps scolaires et périscolaire (variation des effectifs)
- Entretien des locaux et remplacement des agents en arrêts pour congés de maladie ordinaire (durées courtes)

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 1er ;

Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public.

Vu la jurisprudence définissant la vacation dans la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la nécessité d'avoir recours à des vacataires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE

Article 1 : d'approuver le principe du recours aux vacataires dans le cadre des besoins déterminés par la collectivité ;

Article 2 : fixe la rémunération des vacataires sur la base d'un taux horaire égal à 110% du smic horaire brut

Article 3 : d'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent

Article 4 : précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal

Article 5 : charge le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Vote à main levée

Voix pour 12

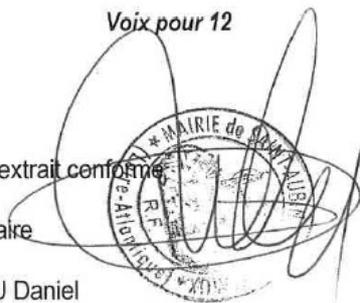
Voix contre 0

Absentions 0

Pour extrait conforme

Le Maire

RABU Daniel

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE de Bouy-Mac-Vieille' with a signature over it. The stamp contains the text 'MAIRIE de Bouy-Mac-Vieille' and 'RABU Daniel'.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt - trois, le vingt-huit août à 19 heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AUBIN DES CHATEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 18 août 2023

Présents :

- | | | |
|----------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| ● 1 M. Daniel RABU | ● 8 Mme | ● 15 M. Vincent AUFFRAIS |
| ● 2 M. Michel GAUVIN | ● 9 M. | ● 16 M. Xavier BRUNET |
| ● 3 Mme Marie-Paule SECHET | ● 10 Mme | ● 17 Mme |
| ● 4 M. Robert GIRAULT | ● 11 M. Grégory LEHOURS | ● 18 Mme Charlène PLANCHAIS |
| ● 5 Mme Corinne LE FLEM | ● 12 Mme | |
| ● 6 M. Michel BERTRAND | ● 13 M. Benoit FRABOULET | |
| ● 7 M. | ● 14 Mme Elodie RETIF | |

Excusé.e.s

- MM Jacqueline PANTECOUTEAU, BOUTIN Régis, Sandra FORGET, Laureline DOUILLARD, Pierrick MENARD, Laura DEPASSE

Secrétaire de séance

- M Benoit FRABOULET

2023-62 - Accueil périscolaire - Convention d'objectifs et de financement avec la CAF - Période 2023/2026

Exposé

La commune de Saint-Aubin des Châteaux bénéficie actuellement du soutien financier de la CAF pour le financement du fonctionnement du service de l'Accueil Périscolaire.

Il s'agit d'une subvention de fonctionnement qui contribue au fonctionnement de l'accueil périscolaire.

Sous réserve de répondre aux exigences fixées par la CAF :

- La production d'un projet éducatif
- Encadrement par un personnel qualifié
- Déclaration auprès de la DDCS

- La mise en place d'activités diversifiées
- Une accessibilité financière pour toutes les familles (tarification modulée)
- Une ouverture et un accès qui visent à favoriser la mixité sociale

Les données d'activités et les données financières sont transmises annuellement à la CAF.

Le gestionnaire s'engage à mentionner la participation de la CAF dans les documents transmis aux familles.

La convention fixe comme suit les modalités de financements :

- 30% x par le prix de revient dans la limite d'un prix plafond (1,83 € annuellement x nombre d'actes ouvrant droit x taux de ressortissant du régime général (100% actuellement)).

Pour mémoire, le calcul est effectué à la plage d'accueil et non à la présence réelle de l'enfant.

Etat des participations CAF depuis 2020 :

2020	7 754 €
2021	7 365 €
2022	7 756 €
2023 (prévision)	7 960 €

La précédente convention est arrivée à échéance le 31/12/2022.

Il est proposé de procéder à son renouvellement pour la période courant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Délibération

Entendu l'exposé de l'Adjointe aux affaires scolaires ;

Vu la convention d'objectifs et de financements avec la CAF ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention d'objectif et de financement à passer entre la commune de Saint-Aubin des Châteaux et la CAF pour la période 2023/2026
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document y afférent

Vote à main levée

Voix pour 12

Voix contre

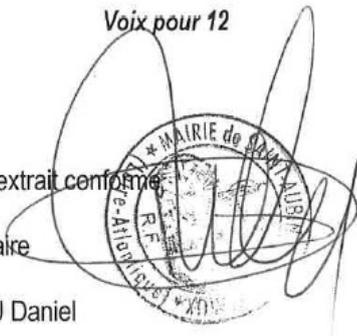
0

Absentions 0

Pour extrait conforme

Le Maire

RABU Daniel





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt - trois, le vingt-huit août à 19 heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AUBIN DES CHATEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 18 août 2023

Présents :

- | | | |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">● 1 M. Daniel RABU● 2 M. Michel GAUVIN● 3 Mme Marie-Paule SECHET● 4 M. Robert GIRAULT● 5 Mme Corinne LE FLEM● 6 M. Michel BERTRAND● 7 M. | <ul style="list-style-type: none">● 8 Mme● 9 M.● 10 Mme● 11 M. Grégory LEHOURS● 12 Mme● 13 M. Benoit FRABOULET● 14 Mme Elodie RETIF | <ul style="list-style-type: none">● 15 M. Vincent AUFFRAIS● 16 M. Xavier BRUNET● 17 Mme● 18 Mme Charlène PLANCHAIS |
|--|---|---|

Excusé.e.s

- MM Jacqueline PANTECOUTEAU, BOUTIN Régis, Sandra FORGET, Laureline DOUILLARD, Pierrick MENARD, Laura DEPASSE

Secrétaire de séance

- M Benoit FRABOULET

2023-63 - Convention cadre relative à la surveillance de la maîtrise foncière 2024/2028 - SAFER

Exposé

Par délibération du 10 décembre 2018, le Conseil Municipal avait conventionné avec la SAFER afin de bénéficier d'une veille et d'un observatoire foncier (notamment information en temps réel de toutes les mutations à titre onéreux dont la SAFER à la connaissance, connaissance sur l'évolution du marché des terres agricoles, anticiper et combattre le mitage et la dégradation des paysages..).

La convention cadre arrive à son terme le 31/12/2023 et il est proposé de la renouveler.

La nouvelle convention vise à définir les modalités d'un dispositif d'intervention foncière dans les domaines suivants :

- Assurer la promotion et le développement d'une agriculture durable (faciliter la conversion, améliorer la transmission des exploitations, faciliter la diversification au sein d'une exploitation)
- Préserver les ressources naturelles (ressource en eau, qualité de l'eau, biodiversité et préservation des paysages)
- Contribuer à une politique publique d'aménagement (la SAFER peut intervenir comme opérateur foncier dans les projets d'acquisition des propriétés foncières, intervention pour la négociation foncière)

Les dispositions de la convention intègrent le service de veille foncière, VIGIFONCIER : information des cessions, demande de mise en œuvre du droit de préemption

La convention prévoit également la possibilité de mandater la SAFER pour la réalisation d'évaluation foncière préalable aux acquisitions.

Cette nouvelle convention prévoit une tarification à la charge de la commune variant selon le nombre de notifications transmises :

- 200 euros HT lorsque le nombre des informations de vente dans l'année est inférieur ou égal à 10,
- 380 euros HT lorsque le nombre des informations de vente dans l'année est compris entre 11 et 20,
- 575 euros HT lorsque le nombre des informations de vente dans l'année est compris entre 21 et 35,
- 700 euros HT lorsque le nombre des informations de vente dans l'année est compris entre 36 et 50,
- 825 euros HT lorsque le nombre des informations de vente dans l'année est supérieur à 50.

Une tarification spécifique est prévue pour les missions opérationnelles et concours techniques.

La convention prend effet au 1er janvier 2024 avec un terme fixé au 31 décembre 2028.

Délibération

Entendu l'exposé de M le Maire,

Vu les dispositions de la convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention cadre proposée par la SAFER
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document y afférent

Vote à main levée

Voix pour 12

Voix contre

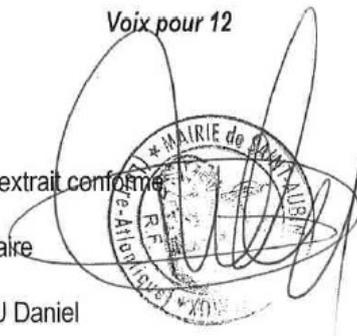
0

Absentions 0

Pour extrait conforme

Le Maire

RABU Daniel





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt - trois, le vingt-huit août à 19 heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AUBIN DES CHATEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 18 août 2023

Présents :

- | | | |
|----------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| ● 1 M. Daniel RABU | ● 8 Mme | ● 15 M. Vincent AUFFRAIS |
| ● 2 M. Michel GAUVIN | ● 9 M. | ● 16 M. Xavier BRUNET |
| ● 3 Mme Marie-Paule SECHET | ● 10 Mme | ● 17 Mme |
| ● 4 M. Robert GIRAULT | ● 11 M. Grégory LEHOURS | ● 18 Mme Charlène PLANCHAIS |
| ● 5 Mme Corinne LE FLEM | ● 12 Mme | |
| ● 6 M. Michel BERTRAND | ● 13 M. Benoit FRABOULET | |
| ● 7 M. | ● 14 Mme Elodie RETIF | |

Excusé.e.s

- MM Jacqueline PANTECOUTEAU, BOUTIN Régis, Sandra FORGET, Laureline DOUILLARD, Pierrick MENARD, Laura DEPASSE

Secrétaire de séance

- M Benoit FRABOULET

**2023-64 - Constitution de réserves foncières - Acquisition de terrains en centre bourg
- Mandat à donner au Maire**

Exposé

M le Maire expose à l'Assemblée que la commune a engagé des négociations en vue de l'acquisition de terrains situés au nord du Bourg.

Ce projet d'inscrit dans le cadre de constitution de réserves foncières dans un secteur stratégique pour la collectivité (zone d'aménagement future).

Aussi il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M le Maire à engager les négociations en cours.

Délibération

Compte tenu de la situation des biens considérés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** M le Maire à engager les négociations actuellement en cours

Vote à main levée

Voix pour 12

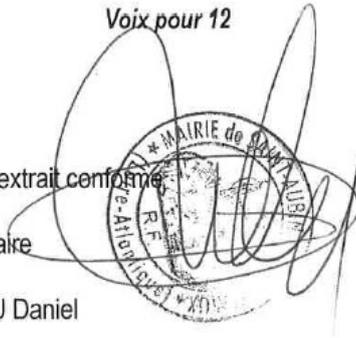
Voix contre 0

Absentions 0

Pour extrait conforme

Le Maire

RABU Daniel





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt - trois, le vingt-huit août à 19 heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AUBIN DES CHATEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 18 août 2023

Présents :

- | | | |
|----------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| ● 1 M. Daniel RABU | ● 8 Mme | ● 15 M. Vincent AUFFRAIS |
| ● 2 M. Michel GAUVIN | ● 9 M. | ● 16 M. Xavier BRUNET |
| ● 3 Mme Marie-Paule SECHET | ● 10 Mme | ● 17 Mme |
| ● 4 M. Robert GIRAULT | ● 11 M. Grégory LEHOURS | ● 18 Mme Charlène PLANCHAIS |
| ● 5 Mme Corinne LE FLEM | ● 12 Mme | |
| ● 6 M. Michel BERTRAND | ● 13 M. Benoit FRABOULET | |
| ● 7 M. | ● 14 Mme Elodie RETIF | |

Excusé.e.s

- MM Jacqueline PANTECOUTEAU, BOUTIN Régis, Sandra FORGET, Laureline DOUILLARD, Pierrick MENARD, Laura DEPASSE

Secrétaire de séance

- M Benoit FRABOULET

2023-65 - Demande de remise gracieuse de dettes - Usager des services périscolaires

Exposé

Le Conseil Municipal est informé de la demande de remise gracieuse de dettes formulée par un administré.

Les dettes en cause concernent les services périscolaires et s'étalent sur une période allant de 2021 à aujourd'hui.

La dette totale à l'égard de la commune s'élève à 850,44 €. De nombreuses relances ont été effectuées par la trésorerie sans que ces poursuites n'aient données lieu à un recouvrement eu égard à la situation financière de l'intéressé.

L'usager sollicite l'effacement partiel de sa dette.

Délibération

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Considérant la demande formulée par l'usager précitée,

Considérant la nature de la dette et la situation financière de l'intéressé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de reporter l'examen de cette demande après une rencontre avec l'usager

Vote à main levée

Voix pour 12

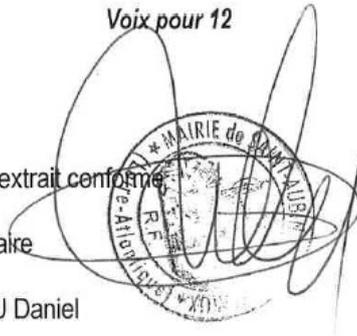
Voix contre 0

Absentions 0

Pour extrait conforme

Le Maire

RABU Daniel





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt - trois, le vingt-huit août à 19 heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AUBIN DES CHATEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 18 août 2023

Présents :

- | | | |
|----------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| ● 1 M. Daniel RABU | ● 8 Mme | ● 15 M. Vincent AUFFRAIS |
| ● 2 M. Michel GAUVIN | ● 9 M. | ● 16 M. Xavier BRUNET |
| ● 3 Mme Marie-Paule SECHET | ● 10 Mme | ● 17 Mme |
| ● 4 M. Robert GIRAULT | ● 11 M. Grégory LEHOURS | ● 18 Mme Charlène PLANCHAIS |
| ● 5 Mme Corinne LE FLEM | ● 12 Mme | |
| ● 6 M. Michel BERTRAND | ● 13 M. Benoit FRABOULET | |
| ● 7 M. | ● 14 Mme Elodie RETIF | |

Excusé.e.s

- MM Jacqueline PANTECOUTEAU, BOUTIN Régis, Sandra FORGET, Laureline DOUILLARD, Pierrick MENARD, Laura DEPASSE

Secrétaire de séance

- M Benoit FRABOULET

2023-66 - Fixation d'une indemnité à titre de dédommagement - Compensation dans le cadre des travaux de curage des lagunes

Exposé

Dans le cadre des travaux de curage de la lagune qui se déroulent actuellement, il est nécessaire de traverser une parcelle agricole propriété de Mme HALET Françoise, exploitée par le GAEC du CONE et cadastrée section B sous le n° 119.

Le passage des engins de chantier va entraîner une perte d'une partie de la récolte ainsi que pour tassement excessif.

Aussi il est proposé au Conseil Municipal de verser une indemnité à l'exploitant agricole visant à compenser les dommages causés.

Il est précisé au Conseil Municipal que l'évaluation globale des dégâts occasionnés sur une parcelle agricole est composée de deux indemnités :

- Une indemnité pour les dommages liés à la destruction de la récolte en place (variable selon le type de culture)
- Une indemnité pour les dommages causés à la structure des sols.

Sur les bases précitées, le préjudice est évalué à 700 € par le GAEC (perte de production de 2 tonnes de luzerne déshydratées)

Délibération

Vu la demande d'indemnisation formulée par le GAEC du ...CONE ;

Considérant les travaux de curage des lagunes ;

Considérant que les travaux précités nécessitent un passage sur la parcelle agricole cadastrée section.....B..... sous le n°...119. ;

Considérant le préjudice subi par le GAEC du CONE ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCORDE** au GAEC du CONE une indemnité d'un montant de.....700...€....à titre de compensation du préjudice subi par le passage des engins de chantier sur la parcelle ...B 119..... dans le cadre des travaux de curage des lagunes.

Vote à main levée

Voix pour 12

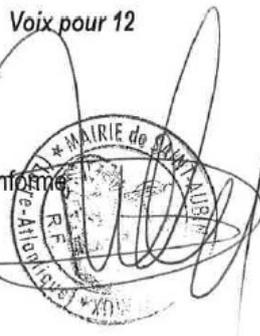
Voix contre 0

Absentions 0

Pour extrait conforme

Le Maire

RABU Daniel





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Présents : 12

Voteants : 12

L'an deux mille vingt - trois, le vingt-huit août à 19 heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AUBIN DES CHATEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 18 août 2023

Présents :

- | | | |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">● 1 M. Daniel RABU● 2 M. Michel GAUVIN● 3 Mme Marie-Paule SECHET● 4 M. Robert GIRAULT● 5 Mme Corinne LE FLEM● 6 M. Michel BERTRAND● 7 M. | <ul style="list-style-type: none">● 8 Mme● 9 M.● 10 Mme● 11 M. Grégory LEHOURS● 12 Mme● 13 M. Benoit FRABOULET● 14 Mme Elodie RETIF | <ul style="list-style-type: none">● 15 M. Vincent AUFFRAIS● 16 M. Xavier BRUNET● 17 Mme● 18 Mme Charlène PLANCHAIS |
|--|---|---|

Excusé.e.s

- MM Jacqueline PANTECOUTEAU, BOUTIN Régis, Sandra FORGET, Laureline DOUILLARD, Pierrick MENARD, Laura DEPASSE

Secrétaire de séance

- M Benoit FRABOULET

2023-67 - Horaires d'ouverture au public de la Mairie - Fixation

Exposé

Les horaires d'ouverture au public de la mairie sont actuellement les suivants :

	MATIN	APRÈS-MIDI
MARDI/ MERCREDI/ JEUDI	8h30-12h30	Fermé
LUNDI / VENDREDI	8h30-12h30	14h18h

Le secrétariat est fermé les après-midis durant les périodes de vacances scolaires.

Le secrétariat de la Mairie est actuellement fermé au public de manière permanente les après-midis suite à des changements de personnel communal et des arrêts maladie.

Afin de tenir compte des besoins des usagers tout en permettant aux agents de disposer de plages de travail sans accueil du public, il est proposé de fixer les horaires d'ouverture de la mairie comme suit

	MATIN	APRÈS-MIDI
MARDI/ MERCREDI/ JEUDI	8h30-12h30	Fermé
LUNDI / VENDREDI	8h30-12h30	14h-18h

Maintien de la fermeture au public tous les après-midis durant les périodes de vacances scolaires.

Les horaires proposés sont sans incidence sur le temps et les horaires de travail des agents.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L2122-18, L2121-29 et L2122-21,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE** comme indiqué ci-dessus les horaires d'ouverture au public de la Mairie à compter du 1^{er} septembre 2023

Vote à main levée

Voix pour 12

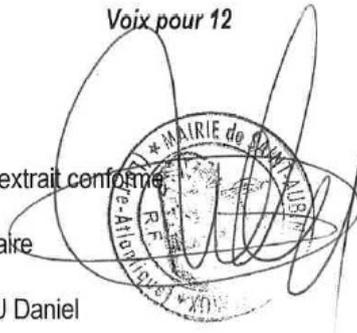
Voix contre 0

Absentions 0

Pour extrait conforme

Le Maire

RABU Daniel





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt - trois, le vingt-huit août à 19 heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AUBIN DES CHATEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 18 août 2023

Présents :

- | | | |
|----------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| ● 1 M. Daniel RABU | ● 8 Mme | ● 15 M. Vincent AUFFRAIS |
| ● 2 M. Michel GAUVIN | ● 9 M. | ● 16 M. Xavier BRUNET |
| ● 3 Mme Marie-Paule SECHET | ● 10 Mme | ● 17 Mme |
| ● 4 M. Robert GIRAULT | ● 11 M. Grégory LEHOURS | ● 18 Mme Charlène PLANCHAIS |
| ● 5 Mme Corinne LE FLEM | ● 12 Mme | |
| ● 6 M. Michel BERTRAND | ● 13 M. Benoit FRABOULET | |
| ● 7 M. | ● 14 Mme Elodie RETIF | |

Excusé.e.s

- MM Jacqueline PANTECOUTEAU, BOUTIN Régis, Sandra FORGET, Laureline DOUILLARD, Pierrick MENARD, Laura DEPASSE

Secrétaire de séance

- M Benoit FRABOULET

2023-68 - Décision modificative n° 4 - Budget principal

Exposé

Conseil Municipal est informé qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires concernant la section d'investissement du budget général 2023 en raison de l'obtention de la subvention sollicitée pour la pose d'une alarme type PPMS à l'école Jean-Pierre TIMBAUD.

Délibération

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Vu les crédits inscrits à la section d'investissement du budget général 2023

- **ADOPTÉ** la décision modificative n° 4 sur le budget principal 2023, telle que présentée dans le tableau ci-après :

Chap.	Article	N° Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
Section d'investissement					
21	2131	70. Ecole publique nouvelle + cantine	Bâtiments publics	+ 7 000 €	
21	21532	78. Op. de changement de la canalisation d'EP.	Réseaux d'assainissement	- 4 700 €	
13	1321	70 Ecole publique nouvelle + cantine	Subvention de l'Etat		+ 2 300 €
TOTAL section d'investissement				+ 2 300 €	+ 2 300 €

Vote à main levée

Voix pour 12

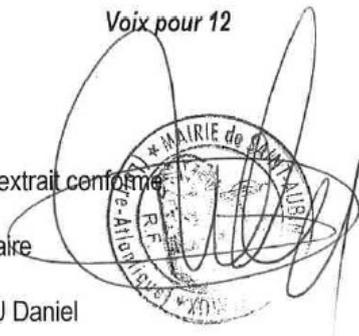
Voix contre 0

Absentions 0

Pour extrait conforme

Le Maire

RABU Daniel





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt - trois, le vingt-huit août à 19 heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AUBIN DES CHATEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 18 août 2023

Présents :

- | | | |
|----------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| ● 1 M. Daniel RABU | ● 8 Mme | |
| ● 2 M. Michel GAUVIN | ● 9 M. | |
| ● 3 Mme Marie-Paule SECHET | ● 10 Mme | ● 15 M. Vincent AUFFRAIS |
| ● 4 M. Robert GIRAULT | ● 11 M. Grégory LEHOURS | ● 16 M. Xavier BRUNET |
| ● 5 Mme Corinne LE FLEM | ● 12 Mme | ● 17 Mme |
| ● 6 M. Michel BERTRAND | ● 13 M. Benoit FRABOULET | ● 18 Mme Charlène PLANCHAIS |
| ● 7 M. | ● 14 Mme Elodie RETIF | |

Excusé.e.s

- MM Jacqueline PANTECOUTEAU, BOUTIN Régis, Sandra FORGET, Laureline DOUILLARD, Pierrick MENARD, Laura DEPASSE

Secrétaire de séance

- M Benoit FRABOULET

2023-69 - Conseil Départemental de Loire-Atlantique - Proposition de vœu sur une Loi Grand Âge

La Loire-Atlantique va connaître dans les années à venir un vieillissement sans précédent de sa population. En 2030, le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans aura ainsi augmenté de plus d'un tiers dans notre département. Cette transition démographique constitue un immense défi pour la société tout entière.

Pourtant, notre pays n'est pas prêt. Pire, le secteur du grand âge est aujourd'hui à bout de souffle et tient surtout grâce à l'engagement des professionnels et des aidants, au risque de l'épuisement. Nombre de ces professionnels, souvent dans l'urgence du fait des difficultés de recrutement, sont en perte de sens dans leur pratique et ne se sentent pas reconnus. Selon une récente enquête de la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (FNADEPA), 43 % des directeurs d'EHPAD disent vouloir quitter leur fonction à court ou moyen terme.

Alors que les besoins augmentent, la crise du recrutement conduit des EHPAD à laisser des lits fermés et des services d'aide à domicile (SAAD) à ne pouvoir honorer leurs plans d'aide. Nombreuses sont les structures qui connaissent de fortes tensions financières, aggravées par le contexte d'inflation. Comme beaucoup d'autres, nous tirons le signal d'alarme : le secteur du grand âge est en danger et en difficulté pour répondre aux besoins d'aujourd'hui, et plus encore de demain !

Face à cette situation, le Département se mobilise pour accompagner les acteurs et renforcer ses financements tant en direction des services d'aide à domicile que des EHPAD. Il consacre plus de 158 millions d'euros en 2023 à ce secteur. Il s'engage en complément, à hauteur de 13 millions d'euros, pour le financement de solutions d'habitat pour les personnes âgées dans le cadre de son schéma départemental 2023-2028 « Bien vieillir en Loire-Atlantique ».

Le Département n'a pas vocation à répondre seul à la situation. Cette dernière appelle des mesures nationales immédiates. La proposition de projet de loi « portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France », actuellement en discussion au Parlement, a pris beaucoup de retard, malgré l'urgence. Cette proposition de loi comporte notamment des dispositions pour un futur service territorial de l'autonomie, mais elle est très insuffisante au regard des enjeux et des besoins. D'autres dispositions sont annoncées par le Ministre ; elles tardent, là-aussi, à voir le jour et ne permettent pas de dégager une vision globale.

Les élus et élus du *Conseil Municipal de la commune de Saint-Aubin des Châteaux* appellent donc le Gouvernement à élaborer, au plus vite, une véritable loi grand âge comprenant des mesures pour répondre à l'urgence mais aussi une stratégie de long terme accompagnée de moyens et d'un changement systémique du modèle économique du secteur, conformément aux préconisations de la Cour des comptes et des différents rapports parlementaires publiés sur le grand âge. Cette loi doit porter une vision à 360 degrés de l'enjeu du vieillissement de la population : c'est bien la question de la place de nos aînés qui est posée, une question éthique, une question sur notre modèle de société, sur notre pacte social.

Vote à main levée

Voix pour 12

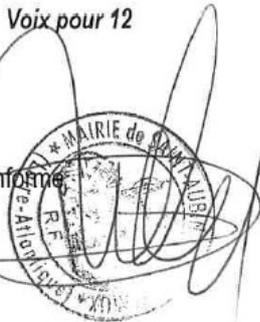
Voix contre 0

Absentions 0

Pour extrait conforme

Le Maire

RABU Daniel





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt - trois, le vingt-huit août à 19 heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AUBIN DES CHATEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 18 août 2023

Présents :

- | | | |
|----------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| ● 1 M. Daniel RABU | ● 8 Mme | ● 15 M. Vincent AUFFRAIS |
| ● 2 M. Michel GAUVIN | ● 9 M. | ● 16 M. Xavier BRUNET |
| ● 3 Mme Marie-Paule SECHET | ● 10 Mme | ● 17 Mme |
| ● 4 M. Robert GIRAULT | ● 11 M. Grégory LEHOURS | ● 18 Mme Charlène PLANCHAIS |
| ● 5 Mme Corinne LE FLEM | ● 12 Mme | |
| ● 6 M. Michel BERTRAND | ● 13 M. Benoit FRABOULET | |
| ● 7 M. | ● 14 Mme Elodie RETIF | |

Excusé.e.s

- MM Jacqueline PANTECOUTEAU, BOUTIN Régis, Sandra FORGET, Laureline DOUILLARD, Pierrick MENARD, Laura DEPASSE

Secrétaire de séance

- M Benoit FRABOULET

2023-70- Cession des parcelles cadastrées section ZD n° 253 et ZD 265 - Rue des Acacias - Complément à la délibération n° 2023-41

Exposé

Par délibération du 24 avril 2023 le Conseil Municipal a donné son accord à la cession des parcelles cadastrées ZD sous les n° 253 et 265 situées rue des Acacias.

Il convient de compléter la délibération sus-indiquée en autorisant M le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces s'y rapportant.

Délibération

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la présente délibération

Vote à *main levée*

Voix pour 12

Voix contre 0

Absentions 0

Pour extrait conforme

Le Maire

RABU Daniel

